

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU 28 FEVRIER 2022**

Absents : Sébastien ALLIER, David CARRICONDO, Isabelle MOLLON.

Procurations : S. ALLIER à S. DELMAS – D. CARRICONDO à F. LAFOUGERE – I. MOLLON à M. VERNE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24/01/2022

Le procès-verbal de la séance du 24/01/2022 est adopté à l'unanimité des présents.

2. PAIEMENT DE FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les budgets primitifs doivent être votés avant le 15 Avril 2022. Il rappelle également qu'en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant peut, jusqu'à l'adoption du budget autoriser l'exécutif à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il propose à l'assemblée délibérante d'autoriser le mandatement des factures relatives aux achats d'investissement qui sont d'ores et déjà réalisés afin de ne pas pénaliser les entreprises, à savoir :

- DECATHLON – facture d'un montant de 427.00 € - achat de jeux extérieurs pour la cour de la cantine (compte 2188),
- MANO MANO – facture d'un montant de 203.90 € - achat de jeux extérieurs pour la cour de la cantine (compte 2188),
- FMDI – facture d'un montant de 7153.92 € - achat de matériels informatiques pour le groupe scolaire (compte 2183)
- FABRIQUES – facture d'un montant de 532.80 € - solde maîtrise d'œuvre extension groupe scolaire (compte 2313)

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour ces délibérations.

3. REMBOURSEMENT DE FACTURES AVANCEES PAR MME VERNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Maryline VERNE a réalisé des achats pour le compte de la mairie. Il propose à l'assemblée délibérante de lui rembourser la somme de 229.39 € (achat de jeux extérieurs dans le cadre de l'aménagement de la cour de la cantine).

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

4. LOTISSEMENT COMMUNAL « LA VARENNE »

Dans la perspective de la signature des compromis, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider les ventes des parcelles pour lesquelles une promesse d'achat a été signée :

- Parcelle n° 02 d'une superficie de 628 m², dont 628 m² en lot principal, pour un montant de 40 000 €, au profit de M. PATOUILLARD (délibération annulant et remplaçant la délibération 2021/076 du 29/11/2021),
- Parcelle n° 16 d'une superficie de 685 m², dont 512 m² en lot principal, pour un montant de 40 000 €, au profit de M. PONCET et Mme PONGIBAUD,
- Parcelle n° 23 d'une superficie de 663 m², dont 623 m² en lot principal, pour un montant de 40 500 €, au profit de Mme ANGER,

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour ces 3 délibérations.

5. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT

Monsieur le Maire propose au Conseil de demander une subvention au titre de la DETR (Dotation pour l'Équipement des Territoires Ruraux) - dotation Etat – pour la réfection de la toiture du bâtiment La Ruche.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour cette délibération.

6. NOMINATION DE LA RUE LOTISSEMENT « LA VARENNE »

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du 24 janvier dernier, il avait été proposé aux élus ainsi qu'aux enfants du Conseil Municipal des Enfants (CME) de faire des propositions afin de donner un nom à la rue du lotissement communal « La Varenne ». Ensuite, chaque lot se verra attribuer un numéro comme pour tous les autres bâtiments du village (numérotation métrique).

Plusieurs propositions sont faites :

- Rue de la roche,
- Rue de la fourmilière,
- Rue de la colline,
- Rue Samuel Paty,
- Rue de Roche Félines,
- Rue félineoise,
- Rue de la belle vue,
- Rue des coulemelles,
- Rue du 19 mars,
- Rue du verger,
- Rue des genêts.

Après vote des élus, le nom retenu pour cette rue est **Rue du verger**.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour ces délibérations.

Monsieur le Maire rappelle que le 5 mars 2022 à 11h00 aura lieu la plantation des arbres fruitiers pour les enfants nés en 2021 (6).

7. PERSONNEL : MISE EN PLACE D'UN CONTRAT AIDE

Monsieur le Maire rappelle que le contrat aidé avec Madame Gwenaëlle THIVEL est terminé depuis le 22/01/2022. Il propose de mettre en place un contrat avec Madame Catherine BILLOTET pour une durée de 12 mois et une durée hebdomadaire de 24h30 (temps de travail annualisé) en partenariat avec le Département de la Loire. Pour rappel, il s'agit d'un emploi pour la surveillance et l'encadrement des enfants durant le temps périscolaire et l'entretien des bâtiments communaux.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour cette délibération.

8. MOTION EN FAVEUR DU CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ

Monsieur le Maire propose aux élus d'adopter de relayer la motion de la CC de Forez-Est pour le Centre Hospitalier du Forez. Cette motion demande à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de sacrifier 50 M€ pour le CH du Forez afin que les agents hospitaliers travaillent dans de bonnes conditions et que les patients reçoivent des soins de qualité.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour cette motion.

9. DISPOSITIF D'AIDE AU COMMERCE

Monsieur le Maire informe les élus qu'une subvention peut être allouée par la commune à hauteur de 10 %, la CC Forez-Est également pour 10 % et la Région pour 20 % ; des conditions, consultables en mairie, sont fixées pour l'octroi de cette subvention et sont limitées au commerce ayant une vitrine. Il propose de valider cette subvention pour 2 dossiers potentiels par an. Une convention sera signée avec la Région ; convention valable jusqu'au 31/12/2022.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour cette délibération.

10. QUESTIONS DIVERSES

Arrivée de Jean-Claude TISSOT à 20h41

Maryline VERNE rappelle que le 05 mars aura lieu la plantation d'arbres, avec les enfants du CME, pour les enfants nés en 2021. Les familles des enfants ont été invitées.

Elle a réalisé les entretiens annuels pour les agents de l'école.

La commémoration du 19 mars aura lieu à 11h00 (et non 19h00 comme indiqué dans les Brèves félineoises).

Les jeux pour l'aménagement de la cour de la cantine sont arrivés et sont en cours d'installation.

Nathalie CRIONNET précise que les bénévoles de la bibliothèque apprécient d'avoir un ordinateur qui fonctionne bien et demande que le matériel pour des expositions temporaires puisse être disponible.

Hervé GROSBELLET indique que des graff ont été réalisés, par un artiste reconnu, sur les bâtiments de l'ancienne gare du funiculaire à Biesse ainsi que sur les ponts surplombant la 2 x 2 voies de la RN 82 ; quid de la sécurité. F. Lafougère transmettra l'information à la DREAL.

Il indique que 4 nouveaux véhicules ventouse sont apparus sur l'aire de covoiturage vers le rond-point de l'A89 ; un contact a déjà été pris avec la gendarmerie pour 2 d'entre eux.

Il est rappelé que la Commission solidarité peut être sollicitée pour des aides financières ponctuelles et pour des demandes émanant des assistantes sociales de secteur.

Louis COSTA fait un point sur l'aménagement du cimetière. Un devis est en attente pour les cavurnes. Le dossier sera revu pour fixer le prix de vente de ces nouvelles concessions.

Il demande où en est le recensement des puits et des chemins communaux. Le dossier sera revu par la commission prochainement et avec A. Billaud qui connaît bien le secteur.

Bernard BISSUEL indique qu'une personne lui a demandé si la municipalité pouvait mettre en place une mutuelle de santé au niveau de la commune. F. Lafougère propose de vérifier les informations à ce sujet et évoque la possibilité de mettre une salle à disposition des personnes voulant réaliser ce projet.

Il précise que le parapet du pont vers La Rivière a été réparé par des membres des Pas Pressés. Une nouvelle corvée sera réalisée le 02/03/2022 avec réfection du chemin de la Côte (la municipalité prendra en charge les fournitures) ; la pose d'un parapet vers le Moulin Sévère est envisagée.

Magali SABOT informe les élus de la reprise du marché hebdomadaire le 08 mars 2022. Claire DELOIRE ne sera plus présente ; elle pourra être là ponctuellement. Une épicerie ambulante sera présente, Chez Nelly (1 fois tous les 15 jours).

Sébastien DELMAS indique que les entretiens professionnels des agents de la voirie ont été réalisés.

Des plantations ont été réalisées au lotissement et vers l'étang communal.

L'antenne bas débit de l'église a été posée par le SIEL.

Tristan LOY est en stage auprès des équipes voirie pour une durée de 3 semaines.

Les travaux de rénovation du local foot sont terminés ; il reste à changer 2 radiateurs.

Une réunion a eu lieu concernant le gîte communal. Il est décidé de rénover étage par étage afin d'offrir un gîte de 15 personnes.

Evelyne THOMAS fait un point sur le CME :

- poulailler communal : un rdv est à programmer avec le Foyer Roche Félines,
- des nichoirs et mangeoires ont été commandés à la LPO et la pose sera faite courant mars

Frédéric LAFOUGERE informe les élus que l'association Pastorale Félineoise a fait un don financier pour participer à l'achat de la peinture pour les portes de l'église.

En ce qui concerne le lotissement communal, Sébastien ALLIER a demandé qu'un courrier soit adressé aux conjoints PETEL pour les remercier d'avoir accepté de modifier les servitudes qui ont permis d'avancer sur ce dossier. Les courriers ont été envoyés.

Le curage d'un bassin des boues de la STEP a été réalisé durant la semaine dernière.

A la demande du foyer Roche Félines, il a participé, avec Dominique DUTOUR, à une rencontre avec les résidents pour expliquer les modalités d'inscription sur les listes électorales.

Il a également participé au Conseil de Vie Sociale du Foyer Roche Félines ; une extension du bâtiment est prévue afin de pouvoir préparer les repas sur place.

Une rando VTT, organisée par une association de Neulise, passera sur les chemins félineois le dimanche 27 mars 2022.

Avec Sébastien ALLIER, il a participé à une réunion relative au SCOT le 09/02/2022 (réunion à l'initiative de la CC de Forez-Est) ; il s'agissait d'une information très généraliste toutefois l'accent est mis sur la non artificialisation des sols.

Avec Maryline VERNE il a participé à une réunion relative au centre de loisirs et au plan mercredi.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 28 Mars 2022 à 20h00.

 Le Maire,
Frédéric LAFOUGÈRE